

## Jean-Baptiste André Godin à Jules-Charles Godon, 2 novembre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Degon](#)[] est cité(e) dans cette lettre

[Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#)[] est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (133)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules-Charles Godon, 2 novembre 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26527>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 novembre 1847](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godon, Jules-Charles \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

## Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin répond à la lettre de Godon du 23 octobre 1847 et lui fait part de son incompréhension quant à la réserve de Godon à son égard. Sur l'expertise des produits de Godin et de Degon : Godin est persuadé qu'elle est de mauvaise foi ; un des experts aurait déclaré qu'il serait satisfait de voir Godin, qui fait 50 à 60 000 F de bénéfices par an, échouer dans ce procès, qu'il fera alors des poêles, que 20 000 F de dommages et intérêts seront alloués à Degon, et que le procès-verbal d'expertise sera rédigé pour empêcher Godin de faire appel ; Godin demande à Godon comment empêcher les conclusions de l'expertise et en obtenir une nouvelle. Le post-scriptum indique que Godin va communiquer à Godon les bulletins des souscripteurs de Laon à la rente de l'École sociétaire.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fourierisme](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Laon \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Godon, Jules-Charles (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Droit/Justice
- Fourierisme

Biographie Magistrat et fourieriste français né en 1814 à Laon (Aisne) et décédé en 1891. Il est inscrit à l'ordre des avocats de Laon en 1838 avant d'être nommé en 1848 substitut du procureur de la République à Laon. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en février 1878 alors qu'il est conseiller à la Cour d'appel de Caen (Calvados).

---

NomDegon

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéInconnue

BiographieRésidé à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

mes occupations ne me permettent pas de me  
rendre en Belgique pour en apprécier la qualité  
sans cela j'aurais pu si la fonte est réellement  
bonne ~~en faire prendre 60 à 60 mille francs~~  
que je vous ~~peignais~~ écrivait

ag M M S

Laon  
9<sup>me</sup> 2

Monsieur Gevers  
Monsieur et domine

jai bien reçu votre lettre datée du 23 du mois  
d'Avril mais elle laisse ma prudente <sup>du 24<sup>me</sup></sup> dans réponse  
je connais difficilement la valeur de laquelle  
vous nous tenez à mon égard il semble que vous  
craignez de ma part un indiscuté abus de vos  
lettres si on détaillerait ce qu'ils me boîte pris  
de vous deux choses à régler

vous mariez dit que les conclusions des experts ne  
devraient pas être favorables pour le verdict maintenant  
que les deux parties sous les influences de la plus insigne  
mauvaise foi

vous les dites deux des experts sont à savoir  
que je fais 40 à 60 mille francs de bénéfice par  
an qui sera satisfait de me voir échouer dans un  
procès qui sera des guêpes comme moi

que les experts feront allouer à Dugon au moins  
20 mille francs de dommages et intérêts

que le procès verbal des experts ne me sera  
pas favorable et qu'il sera révélé de manière que quand  
je ~~ne~~ pourrai pas en appeler je ne pourrai le  
faire et qu'en peut considérer mon affaire  
comme perdue

ne pourrai empêcher les conclusions de cette  
expertise et en obtiendré une nouvelle avant les  
lentes et fâcheuses retournées quelques moment

votre tout dévoué ~~amitié~~

je tiens entre les mains les bulletins des ventures de laon  
je vais laisser la première occasion pour vous les faire parvenir